

# SÉCURISER LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT EN ÉTABLISSEMENT ET SERVICE MÉDICO-SOCIAL

## Contexte

- Prévenir les risques d'erreur médicamenteuse en établissement et service médico-social nécessite la prise en considération de tous les professionnels de santé mais également les personnels éducatifs, d'animation, d'aide à la personne, de services, les familles et les usagers. Ils sont tous en effet, à des titres et des temps différents, parties prenantes de la gestion des médicaments destinés aux résidents de l'établissement ou du service, mais ils ne sont pas habilités à accomplir les mêmes actes professionnels.

Quelle est la réglementation en la matière, quelle conduite tenir pour être en conformité avec le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique ?

Comment coordonner leurs interventions avec efficacité, quelles organisations mettre en œuvre, quelle place accorder aux médicaments dans le projet de soins de l'établissement du service et les projets individuels ?

## Objectifs

- Connaître la réglementation relative aux différents actes professionnels constitutifs du circuit du médicament en établissement ou service médico-social
- Appréhender ses propres pratiques professionnelles et définir les mesures contribuant à leur amélioration
- Acquérir une méthodologie d'étude du circuit du médicament dans son établissement ou service

## Programme

- La prescription, la dispensation, l'administration : définitions
- La prescription médicale
- Les stocks de médicaments : les médicaments prescrits aux usagers, les médicaments pour soins urgents, les stupéfiants et les substances vénéneuses, les stocks non affectés
- La Préparation des Doses à Administrer (PDA) : qui est habilité à l'assurer, où, dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité, quelles sont les bonnes pratiques de la PDA ?
- L'aide à la prise des médicaments : le rôle propre de l'IDE, les actes de la vie courante
- Le(s) local(aux) à médicaments : sécurité, organisation, hygiène
- La livraison, le transport
- Les retours des médicaments à la pharmacie
- La gestion de la qualité et de la documentation
- Les relations établissement ou service/ pharmacie d'officine : les conventions
- L'organisation du circuit du médicament, les choix à opérer, les coordinations à assurer

### Date(s)

Inter : 17 mars

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

### Lieu

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

### Conditions matérielles en présentiel

Ordinateur portable, tablette ou smartphone avec connexion internet

### Durée

Inter : 1 jour - 7 heures

Intra : selon vos besoins

### Tarif

Inter : 280 €

Intra : 1 100 € pour 7h00 de formation

Nous consulter pour plus de précisions

### Public / Pré-requis

- Directeurs, médecins, infirmières diplômées d'état, pharmaciens, professionnels de santé, personnels éducatifs, personnels de service à domicile
- Pas de connaissances initiales nécessaires
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

### Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et les questions posées
- L'apport des connaissances et les échanges s'accompagnent de la remise à chaque participant d'une documentation relative à la réglementation étudiée

### Méthodes et évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
  - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
  - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
  - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

### Intervenant

Michel MASSAL,

Consultant en organisation et gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS ([formation@uriopss-pacac.fr](mailto:formation@uriopss-pacac.fr)) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

